



HÔTEL DE VILLE DE SERRIS

Serris, le 20 septembre 2021

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil Municipal qui aura lieu le :

LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 A 20H30
A l'Hôtel de Ville de Serris
Salle du Conseil – RDC

Ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 5 Juillet 2021
1. Commission locale d'évaluation des charges transférées -remplacement d'un membre
2. Convention cadre de soutien aux communes pour l'organisation de manifestations et actions de communication
3. Limitation de l'exonération de taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
4. Demandes de subventions pour les coopératives scolaires, dans le cadre de projets pédagogiques
5. Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Serris, la ville de Bailly-Romainvilliers et le Val d'Europe football club
6. Convention d'accueil en centre de loisirs avec la ville de Villeneuve-Saint-Denis
7. Dénomination de la Place de l'opération « Les Cottages d'Amilly »
8. Dénomination de la rue située entre le lot AF4F1 et le futur parking du Cours du Rhin
9. Désaffectation du chemin rural de Jossigny et affectation au projet des jardins familiaux
10. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec VEA dans le cadre du lancement de l'opération pour la réalisation d'une Halle couverte et d'un espace public.
11. Acquisition d'un local commercial, sise 14 avenue de Saria
12. Rétrocession de voirie, rue de Navarre
13. Pass Culture
14. Mise à jour du tableau des emplois
15. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT

Le Conseil Municipal se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister. Les débats seront accessibles en direct de manière électronique sur le site de la ville.

Comptant sur votre présence.

Le Maire,

Philippe DESCROUET